

DEMANDE DE MATERIEL PAR UN PARTICULIER

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM PRENOM :

ADRESSE : VILLE.....

Contact (numéro de tél portable) :

Adresse mail :

MANIFESTATION	NOTE MAIRIE
Date :au.....	Date de réception :
Lieu :	Fiche traitée par :
Horaires :à.....	Toute demande réceptionnée sous un délai inférieur à 15 jours avant la date de la manifestation ne sera pas acceptée.
Objet :	Ce document doit impérativement être :
	<ul style="list-style-type: none"> présenté à la Mairie lors du règlement présenté au CTM accompagné du justificatif de paiement pour retirer le matériel

BESOINS	DISPONIBILITE
Nbr de table(s) : (0.8 x2.5m).....	Nbr attribué :
Nbr de banc(s) (2,50 m):.....	Nbr attribué :
Nbr de barrière(s) :	Nbr attribué :
Autres :	<input type="checkbox"/> Favorable
.....	<input type="checkbox"/> Défavorable
.....	Commentaire:
.....
.....

TARIFS DE LOCATION
<input type="checkbox"/> Au tarif de€
Règlement à effectuer en mairie le entreh..... eth.....
Le règlement devra être effectué en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public avant le retrait du matériel. Le retrait du matériel ne sera possible que sur présentation du justificatif de paiement.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION	
RETRAIT AU CTM (adresse la Gabillière – route de Esvres)	ACHEMINEMENT PAR LES SERVICES TECHNIQUES
Date et horaires de retrait :	Dépôt :
Date et horaires de retour :	Lieu :
Seules les panneaux et barrières sont déposés sur place.	Agent(s) ST (initiales):
Merci de respecter les dates et horaires indiqués et en cas d'indisponibilité, de convenir d'un nouveau rendez-vous auprès de Monsieur BREION au 02.47.34.30.21.	Récupération :
	Lieu :
	Agents ST(initiales)



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Didier BREION responsable du CTM au 02.47.34.30.21 ou Rachel PERRIN secrétariat des Services Techniques au 02.47.34.30.20

Courriel : lemaire@veigne.fr.

En cas d'urgence durant les périodes de fermeture de la Mairie, la personne d'astreinte est joignable au 06.74.64.91.09

REMARQUES / RECOMMANDATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	
Informations à porter à la connaissance de la Mairie	Informations à porter à la connaissance des organisateurs <ul style="list-style-type: none"> • Le matériel ne devra jamais être laissé sans surveillance. • Le demandeur atteste être en possession d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour la mise à disposition du matériel. En cas de dégradation, il est tenu de prévenir les services municipaux ou l'élue d'astreinte dès qu'il constate la moindre anomalie ; il s'engage à effectuer une déclaration auprès de son assurance et payer les frais de réparation ou de remplacement nécessaire. • Autre remarque particulière :

VISAS	
SIGNATURE DU DEMANDEUR	SIGNATURE DE LA MAIRIE

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :
 Didier BREION responsable du CTM au 02.47.34.30.21 ou Rachel PERRIN secrétariat des Services Techniques au 02.47.34.30.20
 Courriel : lemaire@veigne.fr.
 En cas d'urgence durant les périodes de fermeture de la Mairie, la personne d'astreinte est joignable au 06.74.64.91.09